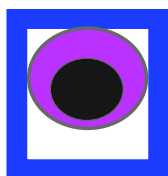


2.10.3 Expertise de dimensionnement



PCAE

Vérification des capacités des ouvrages de stockage des déjections ou de traitement des effluents

Projet

Exploitation et site(s) concernés par ce projet

ARNAL KEVIN

**LE BOIS DES CHERES
Quelaines Saint Gault**

<i>Nom du site</i>	<i>Lieu dit</i>	<i>Commune</i>
LE BOIS DES CHERES	LE BOIS DES CHERES	Quelaines Saint Gault
LE HAUT CHOISEAU	LE HAUT CHOISEAU	Houssay

Organisme et technicien ayant réalisé ce projet

COQUEMONT FREDERIC

CER FRANCE MAYENNE SARTHE

17/01/2022

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

● IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION DU DEMANDEUR

SIRET

N° PACAGE

N° CHEPTEL

Adresse du siège de l'exploitation :

Lieu-dit : **LE BOIS DES CHERES**

Code postal : **53360** Commune : **Quelaines Saint Gault**

Tél :

Département : **53 - Mayenne**

EXPLOITATION SOCIETAIRE OU INDIVIDUELLE

Dénomination sociale : **ARNAL KEVIN**

Forme juridique : **Exploitation individuelle**

Exploitant(s) Jeune agriculteur
 + 55 ans

Nom	Prénom	Date de naissance	JA	Signature

● CONSEILLER AYANT REALISE LE DIAGNOSTIC

Nom du conseiller **COQUEMONT FREDERIC** Organisme **GER FRANCE MAYENNE SARTHE** Date **17/01/2022** Signature

● ZONAGE

- zone vulnérable zone A (petite région : Bocage Angevin)
- zone de montagne

● RSD

- ICPE déclaration
 enregistrement
 autorisation

Date réception, enregistrement ou autorisation

Effectifs déclarés ou autorisés

Veaux de boucherie ou Bovins à l'engrais	
Vaches laitières	
Vaches allaitantes	
Porcs (équivalents)	1406
Volailles et Gibiers à plumes (équivalents)	
Lapins	
Autres	

- > 2 000 places porcs > 30 000 places volailles
- > 750 places truies > 40 000 places volailles

● OPTIONS DE CALCUL DU DOSSIER

- Capacité réglementaire selon temps de présence des animaux
- L'éleveur s'engage à respecter les conditions de stockage et de compostage au champ
- Pluie mensuelle à stocker en mm /mois station : Bocage Angevin

	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	mm /an
sur fosse	0	34	60	79	61	36	3	0	0	0	0	0	273
autres surfaces	18	34	60	79	61	36	21	18	21	30	14	21	411

● SITUATION AU REGARD DU PMPOA

PMPOA 1 (réceptionné) PMPOA 2 en cours
 réceptionné

2 - Descriptif du cheptel - Porcins

Effectif moyen ou places (truies), Catégorie animale	animaux produits alim.	Bâtiment	Plein-air	Stockage
Unité de fonctionnement	teneur moy. indicative			
Déjections produites				
44 Truie allait. maternité P1 CHERF Cases indiv.- caillebotis ♦ Lisier	<i>biphase</i> 1.8 kgN/m³	522 kgN 285 m³		PREF CHE
146 Truie saillie/confir/gest P2 Caillebotis intégral ♦ Lisier	<i>biphase</i> 3.1 kgN/m³	1 983 kgN 631 m³		PREF CHE
330 Porcelet post-sevrage 8-31kg P3 HOUS Caillebotis intégral ♦ Lisier	1650 /an 5.0 bandes <i>biph. / Alimentation sèche</i> 2.2 kgN/m³	644 kgN 287 m³		HOUSS PREF
620 Porc charc. ap. post-sev. 31-118kg P4 HOUS Caillebotis intégral ♦ Lisier	1612 /an 2.6 bandes <i>biph. / Alimentation sèche</i> 5.2 kgN/m³	4 191 kgN 800 m³		HOUSS PREF
150 Cochette quarantaine P5 PAILLE Cases collect - lit acc ou bio - paille ♦ Fumier de litière accumulée	<i>biph. / Alimentation sèche</i> 3.1 kgN/t	702 kgN 225 t		FUMIER
Total		8 043 kgN		ED = Epandage Direct

3 - Détail des quantités à épandre, imports / exports

Stockage, Epandage direct, Import	Quantités annuelles			Surfaces épandues														
	kgN	t, m³	kgN /t, m³	en propre	mis à disp.	t, m³ /ha /an	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun	jul	aoû
FUMIER Fumière non couverte avec 2 murs A	695	225 t	3.1 /t															
				♦ Export	225 t /an non épandus chez un tiers													
CHER STC +PREF CHE (gestion commune) L+E	2 506	958 m³	2.6 /m³															
				♦ Export	994 m³ /an non épandus chez un tiers													
HOUS STC +HOUSS PREF (gestion commune) L+E	4 842	1 260 m³	3.8 /m³															
				♦ Export	1 260 m³ /an non épandus chez un tiers													
SC A	225	28 t	8.1 /t	♦ Prairies	10.00 ha		3.0 t	oct										

Types de produits :

A= litière accumulée, F= fumier compact, M= fumier mou, L= lisier, P= purin, S= fientes sèches, H= fientes humides, B= boues, E= autres effluents

4 - Descriptif des ouvrages de stockage

Stockage (1)	Capacités										
	Existant		Forfait	Réglem	(4)	Agronomique			Requise	Projet	
	Totale Et	Utile (2) Eu	(3) Rf	ICPE (3) Ric		Totale	Utile	écart (5) fosse nc.	Min. (3) Rm	Totale Pt	Utile Pu
FUMIER Fumière non couverte avec 2 murs	225 m ²				✓	72 m ²			72 m ²		
CHER STO2 {+PREF CHE} Fosse aérienne en béton banché	1 030 m ³	695 m ³		341 m ³	✓	616 m ³	492 m ³	-4%	492 m ³		
HOUS STO2 {+HOUSS PREF} Fosse aérienne en béton banché	1 462 m ³	1 083 m ³		484 m ³	✓	670 m ³	558 m ³		558 m ³		
Totaux Fumières	225m ²					72m ²			72m ²		
Fosses	2 492m ³	1 778m ³		825m ³			1 050m ³		1 050m ³		

(1) Les ouvrages entre parenthèses sont uniquement transférés, jamais épanchés. Si transfert en continu, la capacité agronomique n'est qu'indicative et correspond à environ 15j de stockage.
(2) Lorsque la capacité existante des fosses transférée est limitée à leur capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réelle)
(3) Fosse : capacité utile
(4) Le calcul de la capacité agronomique n'a pu être mené que sur ceux qui sont cochés.
(5) Fosse non couverte : écart dû à la pluie sur fosse, entre le volume annuel stocké et les quantités épanchées.
(R) Stocke uniquement des fumiers compacts pailleux : fréquence de curage => capacité exigée = capacité réglementaire
Le PA Nitrates autorise le recours à un calcul individuel des capacités agronomiques de stockage pour justifier de capacités de stockage inférieures aux capacités forfaitaires.
L'exploitant doit alors être en mesure de fournir toutes les preuves justifiant de l'exactitude du calcul effectué et de son adéquation avec le fonctionnement de l'exploitation.

4 - DETAIL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Bocage Angevin

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/racage	Type de produit correction /place/mois	Mode d'alimentation correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volailles de chair, m ² eaux souillées, m ² silo correction /place/mois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition tri ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
PREF CHE Préfosse caillebotis (Stockage complémentaire -> CHER STO2 Fosse aérienne en béton banché) 387 m ² utiles, HT = 1.00 m, HG = 0.40 m																		
												<input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1		Capacité utile forfaitaire	387.0 m³			
P1 CHER	Cases indiv.- caillebotis			1f/j	L		TMa b	44	7.5		4.05 m ³							178.2 m ³
P2	Caillebotis intégral			1f/j	L		TSG b	146	7.5		2.70 m ³							394.2 m ³
CHER S	Fosse aérienne en béton banché				Trop plein													-185.4 m ³
CHER STO2 Fosse aérienne en béton banché 308 m ² utiles, HT = 2.50 m, HG = 0.50 m																		
												<input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1		Capacité utile forfaitaire	227.4 m³			
PREF CH	Préfosse caillebotis				Trop plein													+185.4 m ³
HOUS STO2 Fosse aérienne en béton banché 735 m ² utiles, HT = 3.00 m, HG = 0.50 m																		
												<input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1		Capacité utile forfaitaire	484.4 m³			
HOUSS	Préfosse caillebotis				Trop plein													+332.4 m ³
FUMIER	Fumière non couverte avec 2 murs				LIX			225.0 m ²	7.5									71.7 m ³
HOUSS PREF Préfosse caillebotis (Stockage complémentaire -> HOUS STO2 Fosse aérienne en béton banché) 348 m ² utiles, HT = 1.00 m, HG = 0.40 m																		
												<input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1		Capacité utile forfaitaire	348.0 m³			
P3 HOUS	Caillebotis intégral			1f/j	L	Aseche	PS b 8-31kg	330	7.5		0.54 m ³							178.2 m ³
P4 HOUS	Caillebotis intégral conduite en 2-3 bandes simultanées			1f/j	L	Aseche	PC b 31-118kg	620	7.5		0.81 m ³							502.2 m ³
HOUS S	Fosse aérienne en béton banché				Trop plein													-332.4 m ³

PCAE (projet)

Projet réalisé chez : ARNAL KEVIN
par : COQUEMONT FREDERIC

4 - DETAIL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Bocage Angevin

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

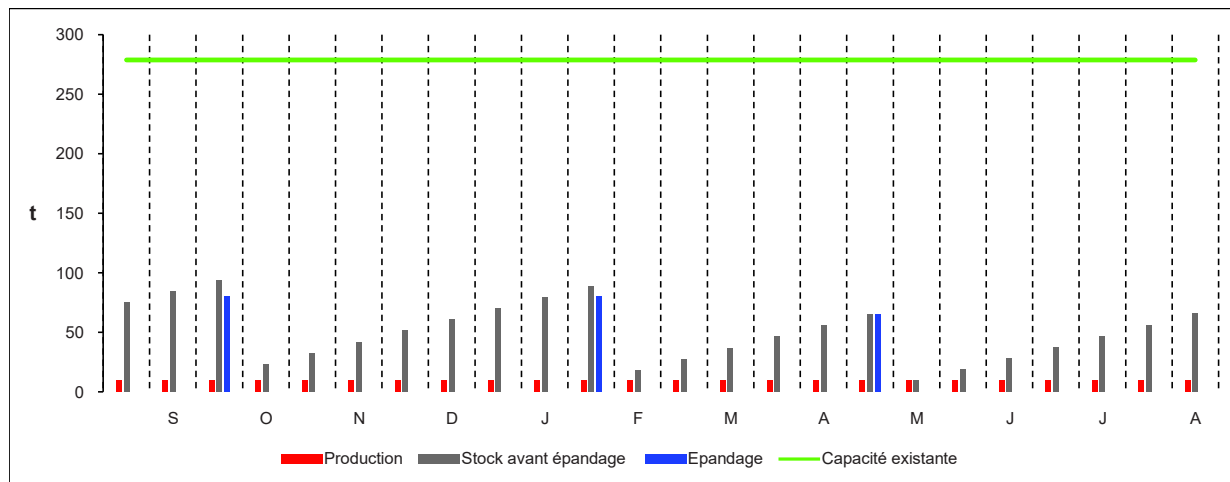
Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit correction /place/mois	Mode d'alimentation correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volailles de chair, m ² eaux souillées, m ³ silo correction /place/mois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition tri ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
FUMIER Fumière non couverte avec 2 murs 225 m³																		
PSFPALL	Cases collect - Il acc ou bio - paille	Cases collect - Il acc ou bio - paille conduite en + de 3 bandes	4,7 t/2m	FTCa	Aseche	TQa b		150	2,0		<input type="checkbox"/> Concerné par le projet <input type="checkbox"/> Réalisé dans le cadre du PMPOA1	(hors référentiel)						0,0 m ³
												Capacité utile forfaitaire			0,0 m ³			

4 - Détail FUMIER, Fumière non couverte avec 2 murs

Teneur indicative moyenne 3.1 kgN/t

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an											
• Entrées (t)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	225											
• Sorties (t)																								
Transferts																								
Exp. non épandu		80				80			65															
Epannage																								
Total		80				80			65				225											
• Dimensionnement (tonnes)																								
Point zéro	28	38	-33	-24	-14	-5	4	14	23	33	-38	-29	-19	-10	-1	9	-47	-38	-28	-19	-9	0	9	19
stock fin	75	84	14	23	33	42	51	61	70	79	9	18	28	37	46	56	0	9	19	28	38	47	56	66
av. épannage		94									89						65							
• Equivalents "temps plein"																								
Production	19 t /mois																							
Capacité de stockage 4 mois	62 m ²																							
Capacité de stockage 6 mois	87 m ²																							

• Capacité agronomique	72 m²
Capacité en tonnes	89 t
• Capacité existante	225 m²
• A créer	0 m²
• Capacité du projet	0 m²



PCAE (projet) - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

Projet réalisé chez : ARNAL KEVIN
par : COQUEMONT FREDERIC

4 - Détail CHER STO2, Fosse aérienne en béton banché

• regroupe PREF CHE (gestion commune)

Teneur indicative moyenne 2.6 kgN/m³

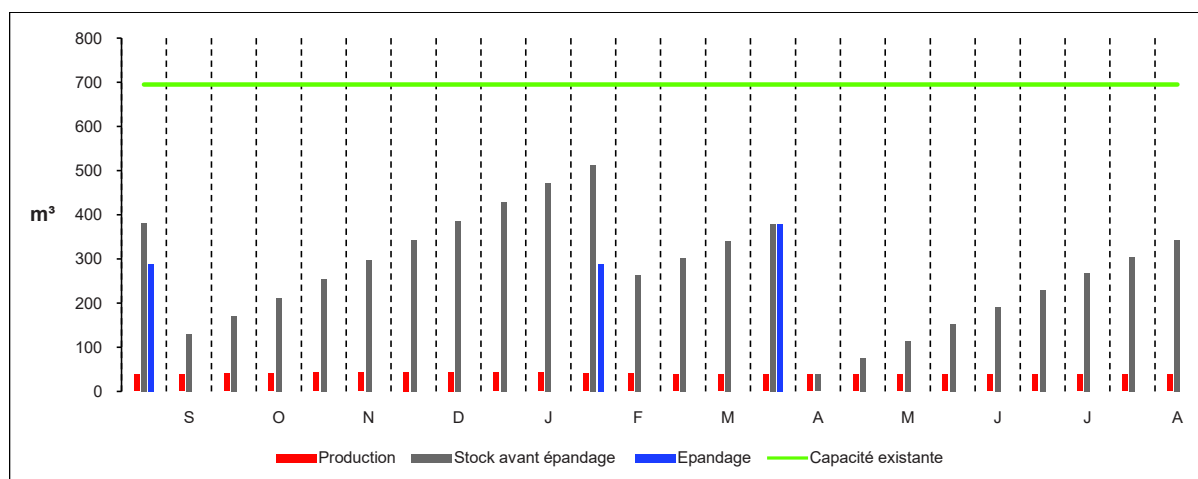
Hauteur Totale 2.50 m

Garde 0.50 m

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an												
• Entrées (m³)	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	916												
m ³ pluie/fosse	0	0	3	3	5	5	6	6	5	5	3	3	42												
Prod. totale	38	38	41	41	43	43	44	44	43	43	41	41	958												
• Sorties (m³)																									
Transferts																									
Exp. non épandu	289					289		380																	
Epandage																									
Total	289					289		380					958												
• Dimensionnement (m³)																									
Point zéro	-175	-136	-96	-55	-12	31	75	119	162	205	-43	-2	36	74	-267	-229	-191	-153	-114	-76	-38	0	38	76	
stock fin	93	131	171	212	255	298	342	386	429	472	224	265	303	342	0	38	76	114	153	191	229	267	305	343	
av. épandage	382									513				380											
• Valeur fertilisante																									
kgN av. épandage	1 044									1 297				983											
kgN/m ³	2.7	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7

• Capacité agronomique	
Total	616 m ³
Utile	492 m³
Surface non couverte	246 m ²
• Capacité existante	
Total	1030 m ³
Utile	695 m³
Surface non couverte	154 m ²
• A créer	
Total	0 m ³
Utile	0 m³
Surface non couverte	0 m ²
• Capacité du projet	
Total	0 m ³
Utile	0 m³

"Total" désigne le volume utile + la garde.



PCAE (projet) - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

Projet réalisé chez : ARNAL KEVIN
par : COQUEMONT FREDERIC

4 - Détail HOUS STO2, Fosse aérienne en béton banché

• regroupe HOUSS PREF (gestion commune)

Teneur indicative moyenne 3.8 kgN/m³

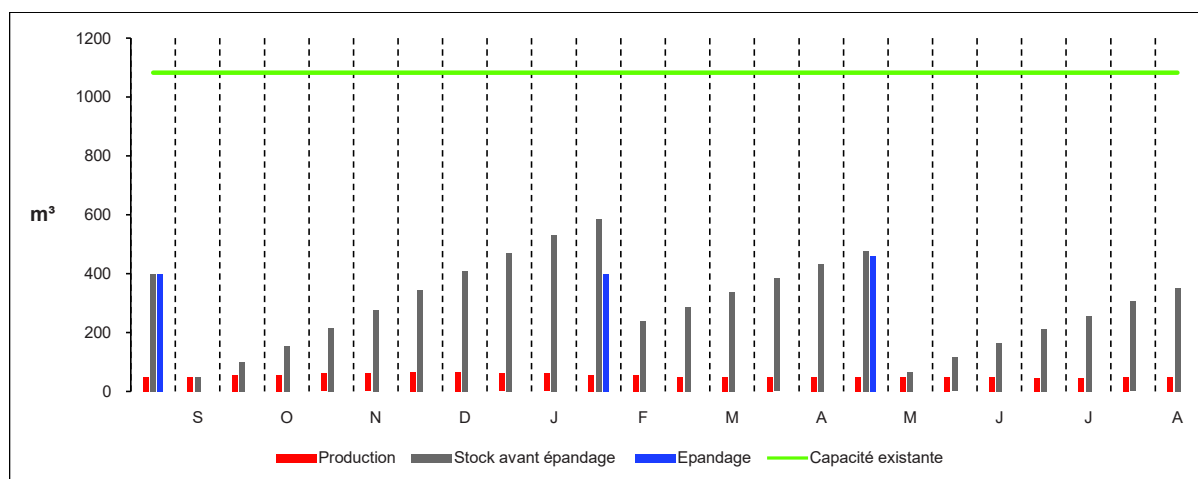
Hauteur Totale 3.00 m

Garde 0.50 m

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an											
• Entrées (m³)	47	47	49	49	52	52	54	54	52	52	49	49	1 179											
m ³ pluie/fosse	0	0	5	5	9	9	12	12	9	9	5	5	80											
Prod. totale	47	47	54	54	61	61	66	66	61	61	55	55	1 260											
• Sorties (m³)																								
Transferts																								
Exp. non épandu	400					400			460															
Epandage																								
Total	400					400			460				1 260											
• Dimensionnement (m³)																								
Point zéro	-257	-210	-156	-102	-41	20	86	152	213	274	-72	-17	31	79	126	174	-239	-191	-142	-94	-47	0	48	95
stock fin	0	47	101	156	216	277	343	409	470	531	186	240	288	336	384	431	19	66	115	164	210	257	305	353
av. épandage	400										586						479							
• Valeur fertilisante																								
kgN av. épandage	1 686										2 019						1 850							
kgN/m ³	4.2	4.3	4.0	3.9	3.7	3.6	3.5	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.8	3.9	4.1	4.1	4.1	4.2	4.2	4.2

• Capacité agronomique	
Total	670 m ³
Utile	558 m³
Surface non couverte	223 m ²
• Capacité existante	
Total	1462 m ³
Utile	1083 m³
Surface non couverte	294 m ²
• A créer	
Total	0 m ³
Utile	0 m³
Surface non couverte	0 m ²
• Capacité du projet	
Total	0 m ³
Utile	0 m³

"Total" désigne le volume utile + la garde.



4 - Détail FUMIER, Fumière non couverte avec 2 murs

Production				Cap régl.																				
Produit		Quantités		m² tps plein 4, 6 mois																				
origine	type	t /mois tps plein	t /an		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août								
P5PAILLE	A	18.8t	225.0t	62.5m²	t >	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4
150 TQa b				87.5m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				
			0.0t	0.0m²																				

4 - Détail CHER STO2, Fosse aérienne en béton banché

• regroupe PREF CHE (gestion commune)

Pluie à stocker sur surfaces non couvertes autres que fosses
 0.411 m³ / m² / an m³ / m² / mois :

				0.018	0.034		0.060		0.079		0.061		0.036		0.021		0.018		0.021		0.030		0.014		0.021			
<i>Production</i>				Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		
Produit		Quantités																										
origine	type	m³ /mois	m³ /an																									
P1 CHERES	L		285.1m³	m³ >	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9
44 TMa b																												
P2	L		630.7m³	m³ >	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3	26.3
146 TSG b																												

4 - Détail HOUS STO2, Fosse aérienne en béton banché

• regroupe HOUSS PREF (gestion commune)

Pluie à stocker sur surfaces non couvertes autres que fosses

0.411 m³ /m² /an

m³ /m² /mois :

Production				0.018	0.034	0.060	0.079	0.061	0.036	0.021	0.018	0.021	0.030	0.014	0.021													
Produit		Quantités		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		
origine	type	m³ /mois	m³ /an																									
FUMIER	Lix	92.5m³	225m³	m³ >	2.0	2.0	3.8	3.8	6.8	6.8	8.9	8.9	6.9	6.9	4.1	4.1	2.3	2.3	2.0	2.0	2.3	2.3	3.3	3.3	1.6	1.6	2.4	2.4
P3 HOUSSAY	L	287.1m³		m³ >	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0
330 PS b																												
P4 HOUSSAY	L	799.8m³		m³ >	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3	33.3
620 PC b																												

2.11 Le plan d'épandage et valorisation des déjections

2.11.1 Aptitude des sols à l'épandage

Tout épandage est subordonné à la production d'un plan d'épandage. Ce plan définit, en fonction de leur aptitude à l'épandage, les parcelles qui peuvent faire l'objet d'épandage d'effluents organiques. Il doit démontrer que chacune des parcelles réceptrices, y compris celles mises à disposition par des tiers, est apte à permettre la valorisation agronomique des effluents.

Par conséquent, est utilisée l'étude des sols disponible sur le site de geomayenne.fr.

La codification des cartes agro-pédologiques possède 4 critères principaux : substrat (lettre majuscule) / profondeur (chiffre) / type de sol (lettre minuscule) / hydromorphie (chiffre).

Critères complémentaires, pas systématiques : charge en cailloux, présence de concrétions (oxyde de fer et manganèse, au niveau de stagnation de nappe), sols carbonatés, texture particulière en surface (nombre, renvoyant au n° de la classe dans le triangle des textures).

Critères pris en compte pour l'aptitude des sols à l'épandage : la profondeur et l'hydromorphie (la pente n'est pas toujours intégrée dans le code pédologique).

profondeur	0 (*)	1	2	3	4	5	6
		< 20 cm	20-40	40-60	60-90	90-120	> 120
hydromorphie							
0	*						
1	*						
2	*						
3	*						
4	*						
5	*						
6	*						
7 (*)	*	*	*	*	*	*	*

classe 2 bonne aptitude

classe 1 aptitude moyenne

classe 0 inaptitude

(*) profondeur 0 : pas systématique, selon cartes communales. La profondeur 0 correspond souvent à des sols de profondeur indéterminée, parce que non sondés (sur forte pente, ou dans zone d'affleurements rocheux...).

(*) hydromorphie 7 : pour la quasi-totalité des cartes existantes, l'hydromorphie est notée de 0 à 6. Exceptionnellement, il peut y avoir une classe 7 (qui correspond souvent à la classe 6 du cas général).

Dans les sols les plus humides (classe d'hydromorphie 5 et 6), la valorisation des déjections est mauvaise et les risques d'entraînement par ruissellement sont importants : l'épandage est interdit toute l'année (**classe d'aptitude 0**).

Les sols de profondeur inférieure à 60 cm et/ou moyennement humides (classes d'hydromorphie 3 et 4) ne peuvent valoriser les épandages qu'en période de déficit hydrique (avril à octobre, en général) : **classer d'aptitude 1**.

Dans les sols de profondeur supérieure à 60 cm appartenant aux classes d'hydromorphie 0, 1 ou 2, l'épandage est possible presque toute l'année : **classe d'aptitude 2**.

L'aptitude des sols nouvellement repris à l'épandage est présentée dans les cartes.

Les surfaces en aptitude 1 et 2 sont considérées comme aptes à l'épandage.

Principe du plan d'épandage

Il s'agit de vérifier que l'exploitation dispose des surfaces d'épandage adéquates au vu des quantités d'azote organique produites par l'exploitation.

Deux points sont à vérifier :

La pression d'azote organique par hectare de SAU.

Elle est calculée à partir de :

** La Surface Agricole Utile (SAU)*

** La quantité d'azote organique produite par l'exploitation (en une année) : kg N*

*Réglementairement, cette pression doit être **inférieure à 170 kg N/ha.***

L'équilibre de la fertilisation.

L'ensemble des effluents produits par l'exploitation doit être bien valorisé tout en respectant les besoins des plantes en azote.

Les exportations des plantes en phosphore doivent être égales aux quantités de phosphore à gérer sur l'exploitation.

2.11.2 Les pentes

Le plan d'épandage a été réalisé en tenant compte de l'arrêté directive nitrate du 19/12/2011 modifié par l'arrêté du 23 octobre 2013.

Annexe I : Arrêté du 23 octobre 2013

Arrêté du 11 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011.

Annexe II : modifiant le V de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011.

2. Par rapport aux sols en forte pente

L'épandage est interdit en zone vulnérable dans les 100 premiers mètres à proximité des cours d'eau pour des pentes supérieures à 10 % pour les fertilisants azotés liquides et à 15 % pour les autres fertilisants. Sans préjudice des dispositions prévues au 1° par rapport aux cours d'eau, il est toutefois autorisé dès lors qu'une bande enherbée ou boisée, pérenne, continue et non fertilisée d'au moins 5 mètres de large est présente en bordure de cours d'eau.

4. Par rapport aux sols enneigés et gelés

Un sol est enneigé dès qu'il est entièrement couvert de neige ; un sol est gelé dès lors qu'il est pris en masse par le gel ou gelé en surface.

L'épandage de tous les fertilisants azotés est interdit en zone vulnérable sur les sols enneigés.

L'épandage de tous les fertilisants azotés autres que les fumiers compacts non susceptibles d'écoulement, les composts d'effluents d'élevage et les autres produits organiques solides dont l'apport vise à prévenir l'érosion est interdit en zone vulnérable sur les sols gelés.

Interprétation :

Il n'y a pas de surface située en forte pente sur le plan d'épandage.

2.11.3 Cartographie du plan d'épandage

Note explicative des cartes

« zones d'inaptitude à l'épandage »





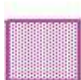


Les inscriptions en jaune sur les cartes correspondent

- au nom des parcelles pérennes sur lesquelles sont calculées les exclusions



Les inscriptions en noir sur fond blanc sur les cartes correspondent

- aux raisons des exclusions




Légende des raisons d'exclusion

	Cours d'eau - trait plein IGN
	Cours d'eau - trait pointillé IGN
	Ruisseau busé
	Puits
	Habitations, tiers
	Point d'eau, mare, étang
	Zones de pente, autres utilisations, bois, vergers

Légende des surfaces interdites d'épandage

	Lisier interdit (sauf exceptions)
	Lisier et fumier interdits

Zones d'inaptitude

	Zone d'inaptitude 0
	Zone d'inaptitude 1
	Zone d'inaptitude 2